



MANDRES LA COTE

Janvier – Février 2025



Le mot du Maire

Extrait du discours de Mme le Maire lors de la cérémonie des vœux,
vendredi 17 janvier 2025 :

« Chères Mandrines, chers Mandrins,

Sans plus attendre, j'aimerais, avec les élus qui m'entourent, et au nom du Conseil Municipal, vous présenter mes meilleurs vœux pour 2025. Que cette nouvelle année vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissements, personnels et professionnels, vous laissant à l'écart des maladies et des peines et que, malgré le contexte national et international difficile, cette année soit douce pour tous.

De manière plus générale, je souhaite ardemment que cette nouvelle année soit guidée par les valeurs qui devraient toujours nous animer collectivement, celles de la solidarité, de la fraternité et du partage. Je formule également des vœux de réussite pour nos projets municipaux.

L'année 2025 vient de commencer et je pourrais presque faire, à nouveau et malheureusement, un copié collé du contexte national et international de l'an passé, tant les crises politiques, économiques et sociales, les catastrophes climatiques et les guerres se succèdent.

Aussi, pour 2025, nous devons être très vigilants et prudents avec notre budget, les dotations sont en diminution et l'Etat n'est toujours pas en mesure d'indiquer le montant des dotations qui nous sera versé. Dans ce contexte si particulier, nous reconduirons sensiblement le même budget que celui de l'année dernière, sans augmentation du taux d'imposition sur le foncier bâti et en maintenant les investissements prévus en 2024 et qui n'ont pu être réalisés.

Malgré ce contexte et les contraintes budgétaires, nous maintenons le cap que nous nous sommes fixés lors de notre élection, et même si tout ne se passe pas toujours comme prévu

ni au rythme souhaité, je me réjouis qu'avec l'équipe municipale, nous poursuivions notre action avec optimisme et détermination. La vitalité et le bien vivre ensemble restent les principaux moteurs de notre action pour vous apporter, un cadre de vie agréable.

Il nous appartient à tous, ensemble, de faire de Mandres la Côte une commune ouverte aux autres, active et attractive, attachée à son histoire et à son identité et à renforcer le lien social.

Je terminerais ce discours par une citation d'Helen Keller : « l'optimisme est la foi qui mène à la réussite. Rien ne peut être accompli sans espoir ».

Alors que 2025 soit pour vous, pour nous, pour notre commune, une année pleine d'optimisme.

Isabelle LARDIN, maire



Registre de l'état civil de l'année 2024

L'état civil a malheureusement enregistré 5 décès (Mr Chagot Cédric, Mme Dimey Edith, Mme Martins De Lima Miquelina, Mme Silvestre Christine et Mr Lafosse Joël) , mais 8 naissances. 2 mariages et 2 PACS ont été célébrés.

Principaux Travaux d'investissement réalisés en 2024

Rénovation de la toiture de l'église par l'entreprise MARTIN : coût du chantier : 96 603€
(subventions de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région: 76%)

Fin de l'enfouissement des réseaux dans la rue d'Alsace.

Enfouissement des réseaux dans la rue de Bourgogne et la rue de Touraine

Projets Travaux d'investissement en 2025 :

Aménagement au cimetière : nouveau colombarium, jardin du souvenir, réfection du mur...

Travaux de voirie dans la rue du Berry et aménagement paysager

Etude pour l'aménagement du lotissement de l'Europe (voirie)

Selon des critères bien définis, ces travaux pourront bénéficier d'aides de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région, et d'autres dispositifs comme le fonds vert ou le plan école.

Projet éolien VALECO

Le dossier administratif a été déposé auprès des services de la Préfecture. Dès que celui-ci aura été déclaré recevable, l'enquête publique sera organisée (normalement, au cours de l'année 2025).

Zoom sur

Ordures Ménagères :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la gestion administrative du service des ordures ménagères est assurée par l'Agglomération de Chaumont qui en a la compétence.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) remplace la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les particuliers et professionnels des 63 communes de l'Agglomération de Chaumont. Cette évolution répond à l'obligation légale d'harmoniser les modes de financement du service sur l'ensemble du territoire.

Désormais, cette redevance est intégrée dans votre taxe foncière ou celle de votre propriétaire. La première perception de la TEOM est apparue sur la taxe foncière émise en septembre 2024. La TEOM est un impôt directement associé à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est calculée en fonction de la valeur locative de votre habitation dont les bases fiscales sont fixées par l'Etat. Elle est adressée aux usagers propriétaires par le service des impôts en septembre de chaque année. Ainsi les particuliers ont vu apparaître la première TEOM sur l'avis de taxe foncière de septembre 2024.

Le mode de fonctionnement des collectes des déchets ne change pas. Les fréquences de levées restent identiques. La facturation change, mais pas les consignes de tri !

La collecte des ordures ménagères a lieu le jeudi (sortir sa poubelle le mercredi soir), celle du tri sélectif, le vendredi en semaine paire.

Le calendrier 2025 a été distribué à tous les habitants de la commune.

Adresse du SDED 52 :

40 bis avenue du Maréchal Foch 52000 CHAUMONT

Téléphone : 03 25 35 09 29

Mail : sded52@sded52.fr

Site : www.sded52.fr

Nouvelles redevances de l'eau :

En 2025, c'est la réforme des redevances de l'eau qui entre en vigueur dès le 1^{er} janvier. Ainsi la redevance « pollution de l'eau d'origine domestique » et la redevance « modernisation des réseaux des collectes » sont supprimées.

Mais, 3 autres redevances sont créées à la place.

La 1^{ère} pour « consommation de l'eau potable » est fixée à 0.46€ du m3.

La seconde est en lien avec la performance du réseau d'eau potable, à hauteur de 0.017 € le m3 et enfin la 3^{ème} redevance concerne la performance du système d'assainissement collectif, elle est fixée à 0.0267€ le m3.

Ces différentes taxes seront inscrites sur votre facture d'eau, dans la rubrique « organismes publics ».

Au niveau communal, la surtaxe d'assainissement que nous avons dû augmenter en juillet 2021, sera revue à la baisse. Elle passera à 0.90€ au lieu d'1.30€ au 1^{er} juillet 2025.



Ecole / Garderie périscolaire : Sous la direction de Mme Guillaume Viprey Magali, 75 élèves fréquentent actuellement notre école. L'effectif est stable depuis 2 ans mais reste fragile. La scolarisation à l'extérieur d'une dizaine d'enfants du village met en péril chaque année, notre école. Pour l'instant, nous ne sommes pas menacés par une fermeture de classe mais il nous faut rester vigilant.

Le service de garderie est assuré le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 16h30 à 18h30.

Les enfants sont également accueillis pour le temps de la pause méridienne, avec des repas préparés et livrés par la société Scolarest.



Bibliothèque : Mme Sabine Callaert vous accueille le mercredi de 14h à 16h et le vendredi de 17h30 à 19h00. Sabine est à votre entière disposition pour vous guider au mieux dans vos choix : Livres, albums, romans, BD, documentaires, revues, ouvrages divers, CD...pour adultes et enfants, mais aussi dans le prêt de DVD (fictions, documentaires, films ...). L'inscription est gratuite et ouverte à tous. En 2024, il y a eu 151 inscrits : 48 adultes et 103 enfants.

Par ailleurs, il vous est tout à fait possible de faire commander à la bibliothèque départementale un ou plusieurs ouvrages qui vous intéresseraient et qui ne seraient pas disponibles dans votre bibliothèque municipale. N'hésitez pas à le demander auprès de Mme Callaert Sabine.



Agence postale : Jours et heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h15 à 16h05 ; samedi de 10h30 à 12h00. Fermée le mercredi.

Tarifs

Location des salles communales :

SALLE DES FETES : pour Mandres : 200€ / Extérieur : 400€

SALLE DE LA CURE : pour Mandres : 50€ / Extérieur : 125€

Les locations sont gratuites pour les associations de la commune déclarées comme telles en Mairie. Aucune réservation de salle ne s'effectue par téléphone ! Pour toutes demandes de location, disponibilités et horaires, conditions d'utilisation, documents à fournir ou formalités à accomplir, etc. s'adresser à la mairie pendant les permanences.

Concessions du cimetière :

Prix pour concessions : Trentenaire : 70€
Cinquantenaire : 120€

Prix pour Colombarium : Trentenaire : 300€
Cinquantenaire : 500€



Vie associative

La commune compte 7 associations en activité :

- Le Réveil Sportif Mandrin : Président : Mr SCIAUX Sébastien
- Mandr'Anim : Présidente : Mme GALDO Sylvie
- Les 6trouilles : Présidente : Mme CORBEAU Aurélie
- Le Musée « C'était hier 1850-1920 » : Président : Mr VOIRIN Marc
- Association de Chasse : Président : Mr LAMBERT Jean Noël
- Trek Rev : Présidente : Mme LARDIN Isabelle
- Le Comité des fêtes communal : Présidente : Mme VOIZEUX Roselyne

Ces associations participent activement à l'animation du village ; merci à tous les bénévoles pour leurs actions respectives.

En 2024, les animations proposées aux villageois ont été diverses et variées : repas et soirées dansantes, concours de pétanque, après midi « jeux », carnaval, pâques, soirée beaujolais, marche nocturne, animations halloween, brocante, Noël...

Animations en 2025 : à noter dans votre agenda ...

8 février : Soirée couscous, repas dansant, organisé par le Réveil sportif de Mandres

16 février : après-midi jeux intergénérationnel, proposé par le comité des fêtes

8 mars : après midi CARNAVAL (comité des fêtes)

19 avril : animation PAQUES (comité des fêtes)

23 mai : la guinguette mobile débarque à Mandres !

14 juin : 2ème journée citoyenne (commune)

12 juillet : concours de pétanque, organisé par le Réveil sportif de Mandres

13 juillet : repas dansant, feu d'artifice et retraite aux flambeaux

14 juillet : animations au parc de la cure (commune et société de chasse)

13 septembre : brocante (comité des fêtes)

13 et 14 septembre : c'est la fête au village !

18 octobre : animation Halloween des enfants (comité des fêtes)

25 octobre : marche nocturne, organisée par Trek Rev

31 octobre : animation Halloween, organisé par les 6trouilles

11 novembre : repas animé des aînés (commune)

21 novembre : soirée beaujolais (comité des fêtes)

14 décembre : animations de Noël (commune et comité des fêtes)

Objectif Citoyen à 16 ans !

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants. A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Environnement

Il vous est rappelé que des bennes à verre et à papier sont disponibles auprès du hangar de la commune (à proximité du terrain de foot). Pour vos déchets « verts », il vous est demandé de les apporter à la déchetterie à Nogent ou de les composter individuellement.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous procurer un composteur individuel auprès du SDED 52, au tarif de 30€ pour un modèle de 400 litres et /ou 40€ pour un modèle de 600 litres.

Une collecte à piles est organisée par le club de foot « le Réveil Sportif Mandrin ». Une boîte est à votre disposition au club house et/ou à la mairie, jusqu'au mois de mars. N'hésitez pas à venir apporter vos piles usagées.

Pour info, les rues du village sont nettoyées 3 fois par an, par le passage d'une balayeuse et les espaces verts sont entretenus par l'association DEFI et par Richard. La qualité de notre cadre de vie repose sur l'effort collectif et le souci de chacun. Aussi, je vous encourage si cela vous est possible, à prendre un moment, de temps en temps, pour jeter un œil à vos trottoirs. Un petit coup de balai ou un geste pour enlever les déchets peut vraiment contribuer à prendre soin de notre environnement où il fait bon se promener et vivre ensemble. Merci par avance de votre compréhension et de votre coopération.

Bien Vivre Ensemble

Bruits de voisinage : Il est interdit d'utiliser des outils bruyants en dehors de certains horaires :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h30

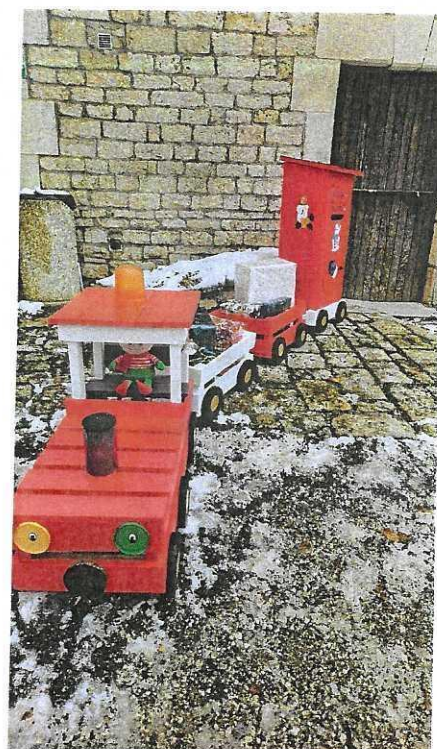
Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Embellissement du village

Armelle et son équipe se sont mis au travail dès le mois d'avril pour se mettre aux couleurs du printemps avec de magnifiques sujets de Pâques qui ont apporté de la gaieté à notre village. Puis est venu le temps de la rentrée scolaire où crayons équerre tableau ont pris la place des lapins, poules et œufs. Enfin, les décorations de Noël ont pris place dans le village et au lavoir, avec une nouveauté cette année : la boîte aux lettres du Père Noël dans laquelle une cinquantaine d'enfants ont déposé leur courrier.

Bravo et merci à toutes les petites mains et particulièrement à celles d'Armelle, JeanPierre, Bébert, Roselyne, Gérard, Jean Michel et Véronique pour leur inlassable travail de réalisation, installation et rangement, pour le plaisir de notre village.





Février 2024 : Après midi jeux



Carnaval 2024



Avril 2024 : animations Pâques



Mai 2024 : 1ère journée citoyenne



Juin 2024 : fête de la musique



Juin 2024 : Olympiades à l'école

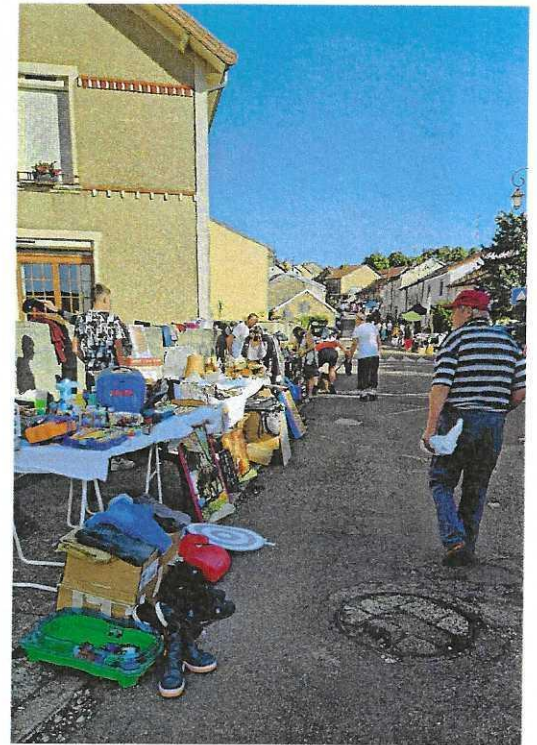


Juillet 2024

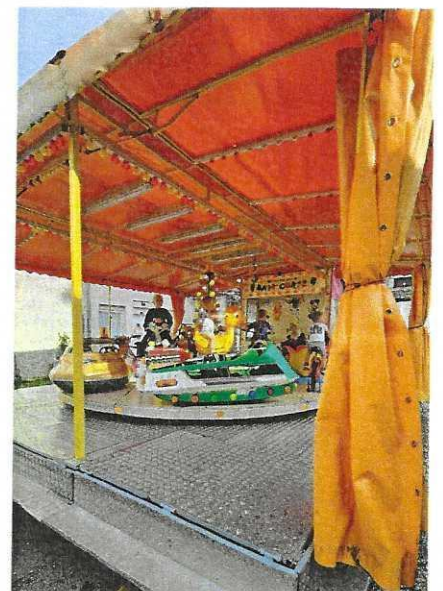


Septembre 2024 : c'est la rentrée !

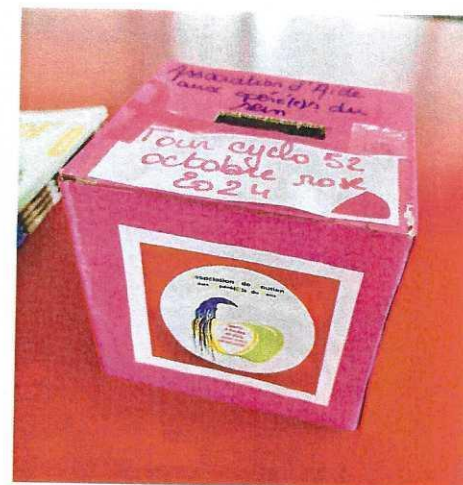
Et la brocante



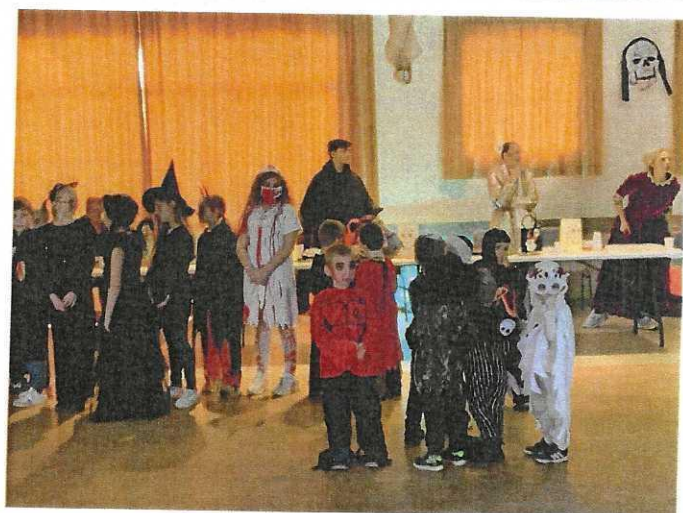
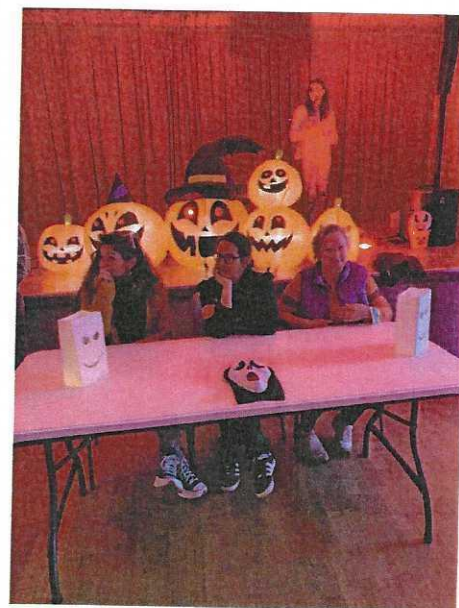
Et la fête au village



Octobre 2024 : la commune SEIN 'PLIQUE pour octobre rose



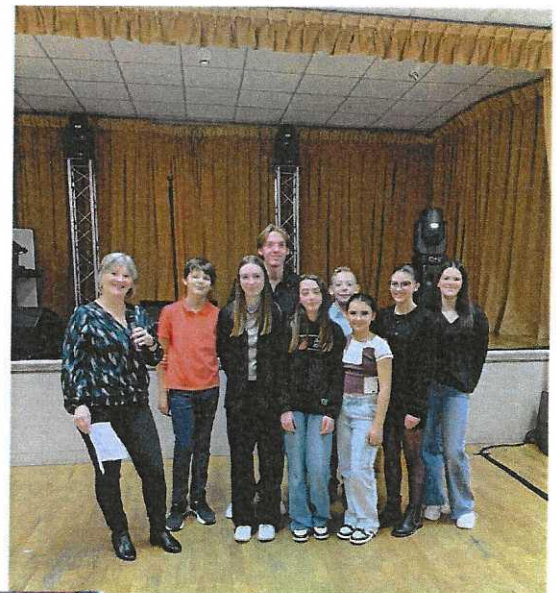
Octobre : animations Halloween



Cérémonie du 11 novembre au monument aux morts et au cimetière



Repas des aînés, animé par Christopher Muel



Novembre 2024 : soirée beaujolais



Décembre 2024

